
Arrondissement de BETHUNE

du Conseil Communautaire

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 17 octobre 2023, à 18 H 45, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 11 octobre 2023, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, DEROUBAIX Hervé, SOULLIART Virginie, DE CARRION Alain, PÉDRINI Léo (jusqu'à la question 13), CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARRÉ Bertrand, BARROIS Alain, BECUWE Pierre, BERROYER Lysiane, BERROYEZ Béatrice, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BOMMART Émilie, BOULART Annie, CARINCOTTE Annie-Claude, CASTELL Jean-François, CLAIRET Dany, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DEBAECKER Olivier, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DERLIQUE Martine, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DISSAUX Thierry, DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, BRAEM Christel, ELAZOUZI Hakim, FIGENWALD Arnaud, FLAHAUT Karine, FOUCAULT Gregory, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, HOCQ René (jusqu'à la question 2), HOLVOET Marie-Pierre, IMBERT Jacqueline, JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MARIINI Laetitia, MAESELE Fabrice, MALBRANQUE Gérard, MARGEZ Maryse, TRACHE Christelle, MATTON Claudette, MERLIN Régine, NEVEU Jean, NOREL Francis, PAJOT Ludovic, PERRIN Patrick, PHILIPPE Danièle, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Marcel, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SAINT-ANDRÉ Stéphane, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TOMMASI Céline, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMAND Isabelle

PROCURATIONS :

THELLIER David donne procuration à GACQUERRE Olivier, IDZIAK Ludovic donne procuration à CARINCOTTE Annie-Claude, DEBUSNE Emmanuelle donne procuration à FOUCAULT Gregory, DELECOURT Dominique donne procuration à DE CARRION Alain, DEPAEUW Didier donne procuration à DUCROCQ Alain, DUPONT Jean-Michel donne procuration à VIVIER Ewa, HENNEBELLE Dominique donne procuration à DUHAMEL Marie-Claude, MULLET Rosemonde donne procuration à COCQ Bertrand, DASSONVAL Michel donne procuration à MERLIN Régine, DEFEBVIN Freddy donne procuration à BARROIS

Alain, DELPLANQUE Émeline donne procuration à DEWALLE Daniel, FACON Dorothée donne procuration à LAVERSIN Corinne, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DELETRE Bernard, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, MARCELLAK Serge donne procuration à NOREL Francis, MILLE Robert donne procuration à MAESELE Fabrice, OPIGEZ Dorothée donne procuration à PHILIPPE Danièle, PREVOST Denis donne procuration à MACKÉ Jean-Marie, PRUVOST Jean-Pierre donne procuration à BERROYER Lysiane, TASSEZ Thierry donne procuration à DOMART Sylvie

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

BOSSART Steve, DELANNOY Alain, DRUMÉZ Philippe, EDOUARD Eric, BEUGIN Élodie, BLOCH Karine, BLONDEL Marcel, CANLERS Guy, CLAREBOUT Marie-Paule, COCQ Marcel, DECOURCELLE Catherine, DELANNOY Marie-Joséphine, DELHAYE Nicole, DESQUIRET Christophe, FLAHAUT Jacques, FLAJOLET André, FLAJOLLET Christophe, FONTAINE Joëlle, HERBAUT Emmanuel, HEUGUE Éric, HOUYEZ Chloé, LEFEBVRE Daniel, LEVENT Isabelle, PICQUE Arnaud, RUS Ludivine, TAILLY Gilles, TOURSEL Karine, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, VIVIEN Michel, WALLET Frédéric

Monsieur JURCZYK Jean-François est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
17 octobre 2023

EAU POTABLE

AVIS SUR LA MODIFICATION STATUTAIRE DU SYNDICAT MIXTE DE LA HAUTE VALLEE DE LA LAWE - RETRAIT DES COMPETENCES "GESTION DU RPI" ET "ACCUEIL DE LOISIRS"

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité n°2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique & protéger la nature

Enjeu : Garantir la qualité de l'approvisionnement en eau potable

Par décision n°2023/400 du 22 juin 2023, le Président a approuvé le retrait des communes de Bajus, Beugin et La Comté du Syndicat Mixte de la Haute Vallée de la Lawe (SMHVL) au 1^{er} septembre 2023.

Par délibération du 10 octobre 2023, le Conseil syndical du SMHVL a voté la révision de ses statuts portant notamment sur le retrait des compétences « Gestion du RPI » et « Accueil de Loisirs ». Le Syndicat mixte aura donc pour unique objet l'exercice de la compétence « Production, traitement, adduction et distribution de l'eau potable ».

Conformément aux dispositions des articles L. 5211-17-1 et L. 5211-20 du CGCT, le retrait de ces compétences requiert l'accord des membres du syndicat. La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys romane doit donc se prononcer sur cette modification statutaire dans un délai de 3 mois à compter de sa notification.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cycle de l'eau » du 05 octobre 2023, il est proposé à l'Assemblée d'émettre un avis favorable sur la modification des statuts du SMHVL applicables au 1^{er} janvier 2024 tels que ci-annexés. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
Le Conseil communautaire,
A la majorité absolue,

EMET un avis favorable sur la modification des statuts du Syndicat Mixte de la Haute Vallée de la Lawe (SMHVL) applicables au 1^{er} janvier 2024 tels que ci-annexés.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **20 OCT. 2023**

Et de la publication le : **20 OCT. 2023**
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,



SCAILLIEREZ Philippe



SCAILLIEREZ Philippe

SYNDICAT MIXTE DE LA HAUTE VALLÉE DE LA LAWE

PROJET DE STATUTS

Contenu :

Chapitre 1 : Constitution - Objet – Durée - Siège social	1
Article 1 - Constitution et dénomination.....	1
Article 2 - Objet et Compétence	2
Article 3 – Durée.....	2
Article 4 – Siège.....	2
Chapitre 2 : Administration et fonctionnement du Syndicat	2
Article 5 – Comité syndical	2
Article 6 – Bureau Syndical	2
Chapitre 3 : Dispositions financières et comptables	2
Article 7 – Receveur	2

Chapitre 1 : Constitution - Objet – Durée - Siège social

Article 1 - Constitution et dénomination

Conformément aux articles L.5711-1 du code Général des Collectivités Territoriales et suivants et aux dispositions auxquelles ils renvoient, par accord entre les communes de Magnicourt en Comté, Monchy-Breton et La Thieuloye, ainsi que la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane (CABBALR), est créé un syndicat mixte fermé dénommé Syndicat Mixte de la Haute Vallée de la Lawe.

Adhèrent à ce Syndicat mixte :

- la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane, en substitution des communes de Bajus, Beugin et La Comté,
- la commune de Magnicourt en Comté,
- la commune de Monchy-Breton,
- la commune de La Thieuloye.

Article 2 - Objet et Compétence

Le Syndicat a pour unique objet l'exercice de la compétence « Production, traitement, adduction et distribution de l'Eau potable ».

Article 3 – Durée

Le Syndicat est constitué pour une durée illimitée.

Article 4 – Siège

Le Siège du Syndicat est fixé en Mairie de Magnicourt en Comté, au 5 rue de l'Europe, 62127 Magnicourt en Comté.

Chapitre 2 : Administration et fonctionnement du Syndicat

Article 5 – Comité syndical

Le Syndicat de la Haute Vallée de la Lawe est administré par un Comité syndical, composé de :

- 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour la commune de Magnicourt en Comté
- 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour la commune de Monchy-Breton
- 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour la commune de La Thieuloye
- 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par commune substituée pour la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane

Article 6 – Bureau Syndical

Le Comité syndical désigne parmi ses membres un Bureau composé d'un Président, de Vice-Présidents, et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

Le nombre de vice-présidents et des éventuels autres membres sera défini par délibération du Comité syndical.

Chapitre 3 : Dispositions financières et comptables

Article 7 – Receveur

Les fonctions de receveur du Syndicat de la Haute Vallée de la Lawe seront assurées par le Service de Gestion Comptable de Saint-Pol-sur-Ternoise.